COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE. Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers En exercice: 52 Présents: 43 Procurations: 2 Votonts: 45

Absents: 7

Date de convocation: 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents: K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL. M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP

MARRON

Objet : Marché 2022-240 - Titres restaurant pour le personnel communautaire : choix du prestataire.

Par délibération DEL 11042022-53, le conseil communautaire, en date du 11 avril 2022, a autorisé le Président à faire préparer et publier une procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché de prestations de services pour la fourniture et livraison de titres repas pour le personnel communautaire.

S'agissant d'une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres, le 31 janvier 2023 :

- a procédé au choix du prestataire, sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation et sur l'analyse des deux offres recues et arrêté son classement tel que présenté ci-après :

CANDIDATS		
	1-EDENRED France	2- BIMPLI
Note valeur technique /50	43,50	47,50
note Sécurité /10	9,90	9,80
note Délai/10	5,00	7,00
Note Prix / 30	30,00	30,00
Note générale / 100	88,40	94,30
Classement	2	1

- a décidé d'attribuer le marché au candidat BIMPLI, arrivé en première position du classement.

Ayant eu connaissance du rapport de présentation de la CAO, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le marché avec BIMPLI dont les modalités ont été fixées sur une durée de 4 ans au total, pour un montant maximum de 600 000 euros ;
- Le charge d'engager toutes formalités auprès du service du contrôle de légalité, toutes publications et notifications à intervenir dans le respect du délai standstill ;
- Lui demande d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 15 mars 2023 Le Président, Max TOURVIEILHE